

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Jean-Pierre BERTRAND - Laure-Agnès CARADEC - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Pierre GIORGI - Albert GUIGUI - Daniel HERMANN - Michel ILLAC - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Martine VASSAL - Didier ZANINI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Roland BLUM - Patrick BORE - Frédéric COLLART - Jean-Claude GAUDIN - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - André MOLINO - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Guy SAUVAYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

RIT 001-273/14/BC

**■ Attribution d'une subvention à "l'Office de la Mer Marseille Provence" pour les manifestations 2014 et approbation d'une convention
DIPORSV 14/11494/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole est compétente pour la gestion des ports de plaisance. Avec une façade littorale de 24 ports de plaisance représentant près de 8 600 places, elle figure au deuxième rang des pôles de plaisance européens.

L'Office de la Mer « Marseille Provence » est une association « loi 1901 » créée en 1997 et dont les statuts viennent d'être modifiés afin d'intégrer le Club Provence Nautisme.

Cette association regroupe la plupart des acteurs maritimes de l'agglomération marseillaise, notamment des plaisanciers, des sportifs, des scientifiques, des plongeurs, des pêcheurs, des chefs d'entreprises liées à la mer et des passionnés de patrimoine maritime.

Ses missions principales consistent à :

**Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014**

- soutenir et coordonner toutes les initiatives tendant à développer les activités liées à la mer sur le littoral de l'agglomération marseillaise,
- contribuer à la valorisation de ce territoire et de ses acteurs à travers l'organisation de manifestations telles que « Septembre en Mer » ou « Régate en vue ».

L'Office de la Mer constitue une chambre d'écho et une force de proposition au service de la collectivité. C'est aussi un centre de ressources, ouvert au grand public, destiné à mieux faire connaître la vie maritime et les acteurs locaux.

Par ailleurs, au-delà de ce rassemblement « d'experts maritimes », l'Office de la Mer est un acteur de terrain, fortement impliqué dans le développement des activités nautiques, tout en ayant le souci de la préservation de notre environnement marin.

Les activités de l'Office de la Mer sont conformes à celles que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite voir se développer sur son territoire en matière de valorisation du milieu maritime.

En 2014, l'Office de la Mer souhaite organiser, comme chaque année, les manifestations « Septembre en Mer » et « Régate en vue ». Afin d'assurer la réussite de ces projets, il est proposé de subventionner l'Office de la Mer pour un montant de 15 000 euros.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014, portant délégation du Conseil de Communauté au Bureau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que les actions menées par l'association correspondent aux activités que la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole souhaite voir se développer sur son territoire en matière de valorisation du milieu maritime ;
- L'intérêt de la Communauté Urbaine de valoriser les activités de la plaisance sur son territoire et de promouvoir le potentiel de ses 24 ports.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 15 000 euros à l'association « Office de la Mer Marseille Provence ».

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée conclue avec l'association « Office de la Mer Marseille Provence ».

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Article 3 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe Ports de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole : Sous-Politique B220 – Nature 6743.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée au Tourisme -
Rayonnement du Territoire

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Rayonnement international et tourisme

Didier ZANINI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER